

VOUS et ... vos médicaments dopaminergiques

(maladie de Parkinson,
syndrome des jambes sans repos,
hyperprolactinémie)



QU'EST CE QUE LA MALADIE DE PARKINSON ?

La maladie de Parkinson est une maladie dégénérative du système nerveux central atteignant spécifiquement les neurones producteurs de dopamine, substance naturelle intervenant dans le contrôle des mouvements mais aussi dans celui de la motivation, de l'humeur et des émotions. Cette maladie se traduit principalement par une rigidité, un tremblement au repos et une lenteur des mouvements.



QUELS MÉDICAMENTS EXISTENT POUR LUTTER CONTRE LA MALADIE DE PARKINSON ?

Deux types de médicaments existent pour compenser le déficit en dopamine : la Lévodopa (ou L-DOPA, transformée en dopamine dans le cerveau) et les agonistes dopaminergiques (imitant les effets de la dopamine et permettant de rétablir la transmission défaillante).

Principalement utilisés dans la maladie de Parkinson pour améliorer la mobilité et atténuer les conséquences de la maladie sur la vie quotidienne, les médicaments dopaminergiques peuvent aussi être utilisés dans le syndrome des jambes sans repos et dans l'hyperprolactinémie (trouble hormonal).



QUELS SONT CES MÉDICAMENTS DOPAMINERGIQUES ?

Il s'agit des médicaments suivants, parmi lesquels plusieurs existent sous forme de génériques. Le nom du médicament délivré par votre pharmacien ou prescrit par votre médecin est alors celui de la substance active (noms entre parenthèses dans la liste ci-dessous).

ADARTREL (ropinirole), APOKINON (apomorphine), AROLAC (lisuride), BROMOKIN (bromocriptine), DOPERGINE (lisuride), DOSTINEX (cabergoline), DUODOPA (lévodopa + carbidopa), MODOPAR (lévodopa + bensérazide), NEUPRO (rotigotine), NORPROLAC (quinagolide), PARLODEL (bromocriptine), REQUIP (ropinirole), SIFROL (pramipexole), SINEMET (lévodopa + carbidopa), STALEVO (lévodopa + carbidopa + entacapone), TRIVASTAL (piribédil).

Les agonistes dopaminergiques permettent de retarder l'introduction de la L-DOPA et donc, en conséquence, les dyskinésies sévères (trouble de la coordination des mouvements) qui peuvent lui être liées. Tant que les agonistes dopaminergiques sont tolérés avec des troubles légers, votre neurologue pourra donc continuer à vous les prescrire.

Comme tous les médicaments, les médicaments dopaminergiques -et en particulier les agonistes dopaminergiques- peuvent provoquer des effets indésirables. Aussi, ce document a pour objectif de vous aider à reconnaître leurs effets et à en parler à votre médecin.



QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES DES AGONISTES DOPAMINERGIQUES IMPORTANTS À CONNAÎTRE ?

L'identification d'un ou plusieurs des effets présentés ci-après doit vous conduire à consulter votre médecin ou à interroger votre pharmacien.

Pour plus d'information, consultez la notice de votre médicament

> **Nausées, vomissements.** Votre médicament vous a été prescrit à des doses lentement progressives afin d'éviter ces effets fréquents. Ne prenez pas de vous-même un médicament contre les nausées et les vomissements car certains peuvent aggraver vos symptômes. Votre médecin vous prescrira, si besoin, un médicament adapté.

> **Baisses de tension (pression artérielle),** notamment en se relevant. Elles se manifestent par des étourdissements ou des malaises, surtout si vous prenez déjà d'autres médicaments abaissant la pression artérielle.

> **Somnolence** dans la journée, voire endormissements brusques (non précédés d'une envie de dormir). Soyez très prudent ; si vous ressentez ces effets, il ne faut pas vous mettre dans des situations où la somnolence pourrait vous exposer à des risques graves : conduite d'un véhicule, utilisation d'une machine dangereuse (y compris bricolage/jardinage...). Parlez-en à votre médecin.

> **Hallucinations ou perceptions anormales de la réalité**, le plus souvent visuelles mais parfois auditives. Elles surviennent, en général, après plusieurs années d'évolution de la maladie.

> **Troubles du comportement : addiction au jeu, achats compulsifs, hypersexualité** : ces effets ne touchent qu'une minorité de personnes, mais peuvent avoir des conséquences personnelles, familiales et sociales graves. Vous pouvez vous sentir poussé à agir de façon anormale, contre votre volonté et votre raison. Cela peut se manifester par une tendance à jouer de manière inconsidérée à des jeux d'argent (casino, courses, « cartes à gratter », jeux sur Internet...), à faire des achats inutiles, coûteux et répétitifs, à manger de manière compulsive (en particulier des sucreries) ou encore à éprouver une augmentation inhabituelle des désirs sexuels conduisant parfois à des conduites inappropriées. Toute modification de comportement évoquant un effet de ce type doit être signalée rapidement à votre médecin.



COMMENT REPÉRER DES COMPORTEMENTS COMPULSIFS ?

Montrez ce document à vos proches et parlez-en, c'est essentiel. Ils peuvent en effet s'apercevoir de signes inhabituels chez vous que vous n'auriez pas remarqués vous-même.

Ces questions peuvent vous aider :

- *Avez-vous remarqué, ou votre entourage vous a-t-il signalé, des comportements répétitifs, inhabituels ou des signes d'hyperactivité ?*
- *Passez-vous plus de temps que d'habitude à surfer sur Internet ?*
- *Achetez-vous beaucoup de choses dont vous n'avez pas besoin ?*
- *Commencez-vous à collectionner des objets alors que vous ne le faisiez pas avant ?*
- *Jouez-vous aux courses ou à des jeux de hasard sans pouvoir vous arrêter ?*
- *N'êtes-vous plus capable d'estimer les sommes d'argent que vous dépensez chaque semaine ?*
- *Avez-vous des comportements sexuels inhabituels ?*



EN PRATIQUE, QUE FAIRE DANS LE CADRE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR MÉDICAMENTS DOPAMINERGIQUES ?

> Respectez la prescription de votre médecin

- Ne dépassez pas la dose indiquée, car cela augmenterait le risque d'effets indésirables, en particulier l'apparition ou l'augmentation de mouvements anormaux (dyskinésies).
- Respectez les horaires de prise pour l'équilibre de votre traitement, prenez votre médicament à heure fixe et conformément aux recommandations de votre médecin et/ou de votre pharmacien.
- Soyez particulièrement vigilant en cas de modification de votre traitement (exemple : changement de dose ou ajout d'un nouveau médicament, ...).

> Soyez attentifs à la survenue d'un comportement inhabituel

Même si vous êtes gêné d'en parler, signalez rapidement et sans tabou ces troubles à votre médecin afin de vous protéger, vous et votre entourage.

N'essayez pas d'arrêter ou de modifier le traitement dopaminergique de vous-même. Votre médecin déterminera alors comment l'adapter, ces troubles étant réversibles.

> Journée mondiale de la maladie de Parkinson le 11 avril

> Sachez également que des associations de patients sont à votre écoute et sont susceptibles de vous aider

À titre indicatif, voici certaines d'entre elles :

- **France Parkinson** : www.franceparkinson.fr
- **Franche Comté Parkinson** : <http://fcparkinson.medicalistes.org/>
- **Groupe Parkinson Ile de France** : www.parkinson-gpidf.info
- **Comité d'Entente et de Coordination des Associations de Parkinsoniens (CECAP)** : jray@sfr.fr
- **Fédération française des groupements de parkinsoniens** : <http://parkinson-ffgp.net/>

Pour en savoir plus, consultez le site www.ansm.sante.fr